



Pour diffusion immédiate : 19/07/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE LE LANCEMENT À L'ÉCHELLE DE L'ÉTAT D'UNE LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DÉDIÉE AUX VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Une ligne d'assistance téléphonique gratuite et confidentielle permettra aux victimes de harcèlement sexuel au travail d'obtenir des conseils juridiques

Les New-Yorkais peuvent appeler le 1-800-HARASS-3 pour contacter des avocats bénévoles (« pro bono ») au sujet des problèmes de harcèlement sexuel

Aujourd'hui, la gouverneure Kathy Hochul a annoncé le lancement à l'échelle de l'État d'une ligne d'assistance téléphonique, le 1-800-HARASS-3 (1-800-427-2773), dédiée aux problèmes de harcèlement sexuel au travail. La ligne d'assistance téléphonique confidentielle sera gérée par la Division des droits de l'homme de l'État de New York et permettra de mettre en contact les travailleurs victimes de harcèlement sexuel avec des avocats bénévoles expérimentés qui pourront leur fournir des conseils.

« Chaque travailleur doit avoir accès à des ressources lui permettant de se protéger du harcèlement sexuel », **affirme la gouverneure Hochul**. « L'État de New York a pris des mesures visant à rendre le milieu du travail plus sûr, plus respectueux et plus collaboratif, et nous continuerons de faire tout notre possible pour soutenir les victimes et éliminer le fléau du harcèlement sexuel. »

« En plus de se sentir humiliées et, dans certains cas, terrorisées, les victimes de harcèlement sexuel ont souvent le sentiment de n'avoir personne vers qui se tourner », **explique le lieutenant-gouverneur Antonio Delgado**. « Cette nouvelle ligne d'assistance téléphonique offrira aux victimes du harcèlement au travail un espace dédié où obtenir de l'aide et des conseils juridiques. »

Au mois de mars, la gouverneure Hochul [a signé une loi](#) ordonnant à la Division de mettre en œuvre cette ligne d'assistance téléphonique, renforçant la protection des victimes de discrimination contre les représailles et affirmant que tous les employeurs publics sont tenus de respecter la législation relative aux droits de l'homme. Grâce à cette initiative, les travailleurs pourront obtenir des conseils gratuits qui les aideront à faire face aux problèmes complexes du harcèlement sexuel. La Division a travaillé en étroite collaboration avec la branche new-yorkaise de l'Association nationale des

avocats de l'emploi (National Employment Lawyers Association), avec l'Association du Barreau de l'État de New York (New York State Bar Association) et d'autres associations du barreau afin de recruter des avocats bénévoles acceptant de participer au projet.

Comme l'explique Maria L. Imperial, commissaire de la Division des droits de l'homme, « Le harcèlement sexuel a un effet dévastateur, et il est difficile d'y faire face seul. Nous veillerons à ce que tous les New-Yorkais puissent faire valoir pleinement leurs droits et être protégés en vertu de la législation relative aux droits de l'homme. »

New York a l'honneur d'être le premier État du pays à adopter une loi sur les droits de l'homme offrant à chaque citoyen « une opportunité égale de mener une vie épanouie et productive. » La Division des droits de l'homme de l'État de New York se consacre à l'élimination de la discrimination, à la réparation de l'injustice et à la promotion de l'égalité des chances, de l'accès et de la dignité grâce à l'application de la loi sur les droits de l'homme. Nous invitons les personnes qui souhaitent déposer une plainte à consulter le site web de la Division à l'adresse <https://dhr.ny.gov>.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)